



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf
Le 8 juin
à 20h 30

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
(1 procuration)

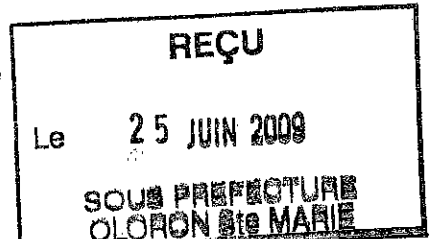
Le Conseil Municipal de la Commune de LEDEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard FRECHOU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2009

PRESENTS : M. REY, JOUANILLOU, M. SAINT Pé, M. BELLOT, Melle SALIOU, M. LEFROY, M. CASABONA, M. LASSALLE, M. OLIVAN, Mme TAPIE, M. DUPEY, M. LARTIGUE, Mme BORDATTO.

ABSENT : M. HUSSON Christophe, excusé (Procuration à M. OLIVAN André)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOUANILLOU Serge



OBJET :

Approbation
du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Commune de LEDEUX a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 31 mars 2006, et organisant les modalités de concertation avec la population.

Le 22 juillet 2008, la Commune a tiré le bilan de la concertation avec la population, et a pu arrêter le projet de PLU pour le soumettre à l'avis des personnes publiques associées.

L'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal du 13 octobre 2008 et s'est déroulée du 7 novembre 2008 au 10 décembre 2008.

M. le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable sur le projet avec des observations.

Suite à ces divers avis, une réunion a eu lieu le 14 mai 2009, en présence des services de l'Etat et autres personnes publiques associées. Elle a permis de finaliser le dossier suivant le compte rendu joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
VU :

- le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants,
- la délibération en date du 31 mars 2006 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation,
- la délibération en date du 22 juillet 2008 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation,
- l'arrêté en date du 13 octobre 2008 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à l'enquête publique,
- les conclusions du Commissaire-Enquêteur,
- les propositions de la réunion avec les personnes publiques associées en date du 14 mai 2009,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le plan local d'urbanisme de la Commune de LEDEUX.

Certifié Exécutoire

Reçu en S/Prefecture
le :

Publié ou Notifié
le :

.../

Le plan local d'urbanisme de la Commune de LEDEUX sera tenu à disposition du public, à la mairie, à la Sous-Préfecture d'Oloron Sainte Marie, aux jours et heures d'ouvertures habituelles.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie,
- d'une insertion en caractères apparents dans un journal dans le Département.

La présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- à Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques,
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau-Béarn,
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers des Pyrénées Atlantiques,
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. FRECHOU

